



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue à huis clos et par vidéoconférence, le mardi 19 mai 2020, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère (par vidéoconférence)
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et M. Éric Chamberland, inspecteur municipal.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 19H30.

Suite aux modalités temporaires, énoncées dans un arrêté ministériel publié aujourd'hui en lien avec la pandémie de la COVID-19, visant à minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes, le maire précise que les membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent ont statué que la séance ordinaire du lundi 20 avril 2020 à 19H30 se déroulera par vidéoconférence.

Il fait mention que l'enregistrement audio de la séance sera disponible gratuitement à ceux et à celles qui en feront la demande.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
- 1. Ouverture**
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020**
 - 5. Correspondance : Voir liste**
 - 6. Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2020
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / avril 2020
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – MAI 2020 »
 - 7. Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 30 avril 2020
 - 7.2 Bilan des permis émis pour le mois d'avril 2020
 - 8. Avis de motion et présentation des projets**
 - 8.1 Projet de Règlement numéro 377-20 régissant la vidange et l'inspection des installations septiques sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent
 - 8.2 Projet de règlement no 378-20 modifiant le Règlement no 375-19 pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020
 - 9. Règlements**
 - 10. Résolutions**
 - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Nomination d'un maire suppléant pour la période de juin à septembre 2020
 - 10.3 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

| | | |
|----------------------------|------------|---|
| | 10.4 | Engagement d'un préposé aux Travaux publics |
| | 10.5 | Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement) |
| | 10.6 | Autorisation de paiement (décompte progressif #2) à la firme STANTEC relatif au contrat HM-2020-002 – Confection des plans et devis • système de collecte et de traitement des eaux usées • Secteur des Mélèzes |
| | 10.7 | Autorisation de paiement / Balayage des rues asphaltées de la municipalité |
| | 10.8 | Octroi de contrat TPJ-2020-001 / Entretien des espaces fleuris |
| | 10.9 | Octroi de contrat TPJ-2020-002 / Entretien des jardins communautaires |
| | 10.10 | Offre du matériel provenant de l'enlèvement du bitume suite aux travaux de réfection des chemins Tour-du-Lac Nord et Sud |
| | 10.11 | Mandat d'arpentage – TP-2020-004 – travaux de piquetage et subdivision de lots |
| | 10.12 | Révocation / Résolution no 20-04-063 suspension des intérêts courus |
| | 10.13 | Autorisation dépassement de coûts – Contrat d'enlèvement de neige 2019-2020 |
| REPORTÉ REPORTÉ | 10.14 | Offres de services financiers – Banque CIBC Entreprises |
| | 10.15 | Fermeture de compte bancaire – Banque Nationale du Canada |
| | 10.16 | Programme d'aide à la voirie locale Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) |
| | 10.17 | Octroi de contrat RES-ENV-2020-005 – Achat de bouées |
| AJOUT AJOUT | 10.18 | Programme d'aide à la voirie locale Volet programme particulier d'améliorations (PPA) |
| | 10.19 | Résolution autorisant le passage à l'horaire d'été concernant l'ouverture du bureau municipal |
| AJOUT | 10.20 | Octroi de contrat RES-ENV-2020-006 – acquisition de clôture |
| | 11. | Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles |
| | 11.1 | Travaux de réfection du pont à la décharge du lac |
| | 12. | Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour |
| | 13. | Deuxième période de questions |
| | 14. | Clôture de la séance |
| | 15. | Levée de l'assemblée |

20-05-086

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel avec les modifications suivantes.

| | | |
|----------------------------|-------|---|
| REPORTÉ REPORTÉ | 10.14 | Offres de services financiers – Banque CIBC Entreprises |
| | 10.15 | Fermeture de compte bancaire – Banque Nationale du Canada |
| AJOUT AJOUT | 10.18 | Programme d'aide à la voirie locale Volet programme particulier d'améliorations (PPA) |
| | 10.19 | Résolution autorisant le passage à l'horaire d'été concernant l'ouverture du bureau municipal |
| AJOUT | 10.20 | Octroi de contrat RES-ENV-2020-002 – acquisition de clôture |

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question reçue.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 20 AVRIL 2020

Séance ordinaire du 20 avril 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-05-087

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020.

5. CORRESPONDANCE

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 15 mai 2020 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2020

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2020.

20-05-088

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 avril soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / AVRIL 2020

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'avril 2020, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'avril 2020 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 51 262 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

| BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / AVRIL 2020 | |
|--|------------------|
| DÉPENSES | 40 451\$ |
| SALAIRES | 10 811 \$ |

20-05-089

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois d'avril 2020 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / MAI 2020

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2020.

20-05-090

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de mai 2020 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 53 056.18 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 53 056.18 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 30 avril 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, l'État des résultats au 30 avril 2020.

7.2 Liste des permis émis pour le mois d'avril 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois d'avril 2020.

| | | année 2020 |
|--------------|--|-------------------|
| Janvier | | 5 000 \$ |
| Février | | 535 648 \$ |
| Mars | | 0 \$ |
| Avril | | 305 500 \$ |
| TOTAL | | 846 148 \$ |

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de Règlement numéro 377-20 régissant la vidange et l'inspection des installations septiques sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent

M. le conseiller Stéphane Martin donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (377-20) régissant la vidange et l'inspection des installations septiques sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

Le présent règlement a pour objet d'établir les normes relatives au service de vidange systématique des fosses septiques, des fosses de rétention des résidences isolées situées sur le territoire de la ville de Lac-Sergent.

Le service établi par le présent règlement comprend la vidange des boues de fosses septiques, de fosses de rétention vers un site de disposition autorisé par le Ministère.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

20-05-091

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

8.2 Projet de règlement no 378-20 modifiant le Règlement no 375-19 pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020

M. le conseiller Jean Leclerc donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, une modification au règlement (375-19) pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020.

Cette modification a pour effet de reporter les dates d'exigibilité des comptes de taxes.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

20-05-092

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 mai 2020 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

20-05-093
CCU-20-05-014
Permis 2020-076

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

64. chemin de la Montagne

Rénovation bâtiment principal

20-05-094
CCU-20-05-015
Permis 2020-075

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

170. Vieux-Chemin

Rénovation bâtiment principal

20-05-095
CCU-20-05-016
Permis 2020-067

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1291. chemin du Tour-du-Lac Nord

Construction bâtiment secondaire (garage)

20-05-096
CCU-20-05-017
Permis 2020-071

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1496. chemin du Club-Nautique

Rénovation bâtiment principal

20-05-097
CCU-20-05-018
Permis 2020-078

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14 et ce, conditionnellement au dépôt un plan d'élévation de la galerie par le citoyen.

1560. chemin du Tour-du-Lac Nord

Construction bâtiment secondaire (garage)

20-05-098
CCU-20-05-019

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Permis 2020-070

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1652. chemin de la Chapelle

Construction bâtiment secondaire

20-05-099
CCU-20-05-020
Permis 2020-072

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1757. chemin du Tour-du-Lac Nord

Construction bâtiment secondaire (garage)

20-05-100
CCU-20-05-021
Permis 2020-069

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1771. chemin du Tour-du-Lac Nord

Rénovation bâtiment principal

20-05-101
CCU-20-05-022
Permis 2020-077

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1810 chemin du Tour-du-Lac Nord

Rénovation bâtiment principal

20-05-102
CCU-20-05-023
Permis 2020-080

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1892. chemin du Tour-du-Lac Nord

Construction bâtiment secondaire (garage)

20-05-103
CCU-20-05-024
Permis 2020-073

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

20-05-104
CCU-20-05-025
Permis 2020-079

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.2 Nomination d'un maire suppléant pour la période de juin à septembre 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-05-105

QUE madame Diane Pinet, conseillère, soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois, soit de juin à septembre 2020.

10.3 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., C.C.-19);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les Règles régissant l'aide humanitaire conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Ville de Lac-Sergent et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-05-106

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, avec la CROIX-ROUGE, un protocole d'entente « **Services aux sinistrés** » d'une durée de trois (3) ans, soit de 2020 à 2022;

QUE la Ville de Lac-Sergent accepte de déboursier, chaque année, un montant de 170 \$ pour la durée de l'entente afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la CROIX-ROUGE.

10.4 Engagement d'un préposé aux Travaux publics

20-05-107

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE Monsieur Félix Ste-Marie-Morissette, domicilié à Saint-Raymond, soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période estivale 2020, à titre de préposé aux travaux publics, à l'entretien des espaces publics et pour exécuter divers travaux selon les besoins de la municipalité au taux horaire de 18.50\$ de l'heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

10.5 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

ATTENDU la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

ATTENDU que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-05-108

QUE la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

| Chemins Demandeurs | Distance admissible (m) | Contribution admissible |
|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| Chemin des Hêtres | 1.785 (km) | 8 079.74 \$ |

10.6 Autorisation de paiement (décompte progressif #2) à la firme STANTEC relatif au contrat HM-2020-002 – Confection des plans et devis • système de collecte et de traitement des eaux usées • Secteur des Mélèzes

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat **HM-2020-002** pour le contrat de confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélèzes;

ATTENDU la demande de paiement partielle de la firme **STANTEC** en date du 24 avril 2020 portant le no 1491499 au montant de 5 403.83 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-05-109

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement partiel (facture 1491499) d'une somme de 5 403.83 \$ incluant les taxes applicables à la firme **STANTEC**.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – investissement en cours (financement) 03 45000 000.

10.7 Autorisation de paiement / Balayage des rues asphaltées de la municipalité

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a procédé par appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues asphaltées de la municipalité;

ATTENDU QUE le contrat de balayage des rues de la municipalité a été octroyé à Les Entreprises TREMA pour une durée de 3 ans, dont l'année 2020 au montant de 6 200 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les travaux sont finalisés et que Les Entreprises TREMA, nous a fait parvenir la facture finale pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

20-05-110

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 6 200 \$ plus les taxes applicables à la firme *Les Entreprises TRÉMA*. pour les travaux de balayage des rues municipales.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 02 32000 521 – Voirie – Entretien des chemins.

10.8 Octroi de contrat TPJ-2020-002 / Entretien paysager des espaces fleuris

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

20-05-111

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat d'entretien des espaces fleuris à l'entreprise Création CANDIDE jardinerie au montant forfaitaire de 3 200 \$ plus les taxes applicables;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 02 70150-521 – Entretien des sites / Parcs et terrains de jeux.

10.9 Octroi de contrat TPJ-2020-003 / Entretien des jardins communautaires

II EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

20-05-112

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat d'entretien des jardins communautaires à Mme Diane Boutet au montant forfaitaire de 1 400 \$ toutes taxes incluses;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 02 70150-521 – Entretien des sites / Parcs et terrains de jeux.

10.10 Offre du matériel provenant de l'enlèvement du bitume suite aux travaux de réfection des chemins Tour-du-Lac Nord et Sud

ATTENDU QUE suivant les travaux de réfection des chemins Tour-du-Lac Nord et Sud, environ 500 tonnes d'asphalte concassé (pulvot) ont été entreposées sur le terrain adjacent à l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du chemin des Hêtres (APDH) a mentionné son intérêt en présentant une demande adressée au Conseil de Ville de Lac-Sergent mentionnant une quantité de tonnes désirée et que celle-ci doit également en assurer le transport;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent estime à 500 tonnes le nombre maximal, mais ne peut garantir ni la composition de ce matériel ni la quantité de tonnes exacte;

ATTENDU QUE le matériel soit facturé au montant de 10\$ / tonne plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le contrôle de la quantité du matériel qui sera prélevé soit sous la surveillance de Monsieur Éric Chamberland, inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

20-05-113

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les propriétaires demandeurs devront acquitter la facturation émise par la Ville de Lac-Sergent conformément au prix de 10\$/ tonne plus les taxes applicables.

QUE toutes les dépenses reliées à la transaction et au transport soient aux frais de l'Association des propriétaires du chemin des Hêtres.

ET QUE cette vente est faite sans garantie légale, et aux risques et périls de l'acheteur.

10.11 Mandat d'arpentage – TP-2020-004 – travaux de piquetage et subdivision de lots

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'arpentage délimitant les emprises du chemin sont requis dans le cadre des travaux futurs sur les chemins Tour-du-Lac Nord et Sud;

CONSIDÉRANT QU'un plan de subdivision de lots en bordure du côté de l'emprise sud-est de la piste cyclable, lequel nécessitera aussi des levés d'arpentage;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

20-05-114

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil mandate monsieur Luc Ménard, arpenteur-géomètre, pour les dossiers suivants :

- Mandat 1. Plan de localisation sur une partie du lot 3 515 759;
- Mandat 2. Plan de localisation sur partie des lots 3 515 749 et 3 515 873;
- Mandat 3. Plan de subdivision de 4 lots (3 515 911, 3 515 030, 3 515 011 et 3 515 912) du côté de l'emprise de la piste cyclable.

QU'un montant forfaitaire de 5 875 \$ soit alloué pour réaliser ces mandats plus les taxes applicables.

LA soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 02 32000 411 – Voirie – Frais de génie arpentage jusqu'à concurrence de 2 000\$ et l'excédent soit imputé à même les surplus cumulés au 31 décembre 2019.

10.12 Révocation / Résolution no 20-04-063 suspension des intérêts courus

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 20 avril dernier relatif à la suspension des intérêts courus;

CONSIDÉRANT que le Conseil préfère reporter les échéances des versements de taxes pour l'année financière 2020;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

20-05-115

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE révoquer la résolution no 20-04-063 / Suspension des intérêts courus en date du 16 mars 2020.

10.13 Autorisation dépassement de coûts – Contrat d'enlèvement de neige 2019-2020

ATTENDU les travaux de nivelage sur le chemin de la Montagne;

ATTENDU que ces travaux ont commandé des dépenses supplémentaires notamment pour la remise en état du chemin touché par ces travaux suite au déneigement des chemins publics pour l'année 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-05-116

QUE le conseil municipal autorise le dépassement de coûts dans le cadre des travaux mentionnés ci-dessus et qu'une somme supplémentaire de 545\$ plus les taxes applicables soit payée à Transports Dompierre inc.

REPORTÉ 10.14 Offres de services financiers – Banque CIBC Entreprises

REPORTÉ 10.15 Fermeture de compte bancaire – Banque Nationale du Canada

10.16 Programme d'aide à la voirie locale Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-05-117

QUE le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10.17 Octroi de contrat RES-ENV-2020-005 Achat de bouées

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-05-118

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 15 bouées de marquage rouge de dimension 19 " auprès de l'entreprise Boulet Lemelin Yacht inc. pour un montant de 1 253.81 \$ incluant les taxes applicables;

LA soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

AJOUT

10.18 Programme d'aide à la voirie locale Volet programme particulier d'améliorations (PPA)

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

20-05-119

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

AJOUT

10.19 Résolution autorisant le passage à l'horaire d'été concernant l'ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE la Lac-Sergent désire annoncer les changements aux heures d'ouverture du bureau municipal durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

20-05-120

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Lac-Sergent accepte que le bureau municipal soit fermé les vendredis après-midi des mois de juin, juillet et août inclusivement.

QUE les heures d'ouverture en période estivale se lisent comme suit :

Du lundi au mercredi : de 8H30 à 12H et de 13H à 16H30.
Jeudi : de 8H30 à 12h et de 13h à 17h.
Vendredi : de 8h30 à 12h.

IL est attendu que les employés de bureau verront à faire le même nombre d'heures travaillées en tant normal à l'intérieur de leur semaine de travail afin d'assurer le paiement du même nombre d'heures payées hebdomadairement. (Les employés seront amenés à effectuer leurs semaines de 32hres entre lundi matin 8h30 jusqu'au vendredi midi).

AJOUT

10.20 Octroi de contrat RES-ENV-2020-006 – acquisition de clôture

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

20-05-121

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'acquisition d'une clôture en grillage 4' de haut incluant les réparations requises au-dessous de la clôture existante auprès de l'entreprise Clôture GP pour un montant de 1 170 \$ plus les taxes applicables;

LA soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Travaux de réfection majeurs– pont de la décharge

Monsieur le maire invite les citoyens à consulter la prochaine infolettre qui leur sera acheminée par courriel dans les prochaines semaines pour connaître les modalités de fermeture du chemin Tour-du-Lac Sud dans le cadre des travaux de réfection du pont situé à la décharge du lac Sergent.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Stéphane Martin demande que des vérifications soient faites auprès des firmes qui effectuent des tests de caractérisation sur le territoire de la Ville afin de connaître leur échéancier de livraison pour la saison estivale 2020.

Monsieur le conseiller Jean Leclerc s'informe (1) sur les différents travaux d'arpentage à venir, et (2) demande à ce qu'une attention particulière soit portée aux emprises de chemins, dont plus particulièrement au minage en bordure du chemin Club-Nautique et (3) aimerait obtenir plus d'information concernant la visite d'agents ministériels sur des terrains privés en fin de semaine dernière.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H04.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

20-05-122

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière